

**CAPL PEPS- PLP- Certifiés-Agrégés du 2 décembre 2015**

**Déclaration préalable du SE-UNSA Mayotte**

LE SE-UNSA Mayotte profite de la commission paritaire des certifiés pour exprimer la colère des enseignants en cette période de mutation.

En effet, l’institution continue d'ignorer les demandes d'éclaircissement à propos des conditions de renouvellement de séjour ...ce qui plongent ses agents dans une insécurité grandissante, peu favorable à un exercice quotidien, serein, de leurs missions. C’est inacceptable.

Les conditions financières de renouvellement de séjour restent opaques : en effet quid de l’abrogation de l’abrogation du décret 96 et de ses effets indemnitaires pour les années 2012-2013? Alors que tous les ministères ont mis en application financière les résolutions de la Réunion Interministérielle du 27 mai, le Ministère continue de trainer les pieds. Malgré des ordres reçus du cabinet de la Ministre, les services centraux bloquent. Les secrétaires nationaux du SE-UNSA relancent constamment les services du Ministère pour obtenir des réponses depuis le 29 septembre, date de la revoyure, sur des questions essentielles.

-  Les agents concernés par le décret 96 auront-ils droit à nouveau au congé administratif? Comment l’articuler avec le congé bonifié?

- L’IFCR, version décret 96, permet une prise en charge totale des frais de changement de résidence, alors que les autres n’y ont droit que tous les 4 ans. Qu’en sera-t-il en juillet 2016 et 2017?

- Faut-il passer au mouvement inter même de façon facultative pour bénéficier pleinement de tous les aspects indemnitaires ? En effet, d’après nos dernières informations, il semblerait que la centrale refuse d’éditer des arrêtés d’affectation à Mayotte pour les collègues qui prolongeraient leur séjour. Cet arrêté étant, nous le savons tous ici, l’artifice administratif permettant de verser aux collègues l’IE dégressive et l’indexation progressive, comme le prévoient les textes supports de la période transitoire.

- Est-ce qu’avec le retour annoncé de l’IE historique, la gestion administrative dépend-elle à nouveau, pour les PE spécialisés, du département d’origine ? Faudra-t-il revoir de facto les changements d'échelon et les passages à la hors classe pour les PE?

- Quid du passage de Mayotte vers les TOM et COM ? Est-il possible ? Le passage de Mayotte dans le droit commun des DOM devrait pourtant le permettre.

Ces questions, les services du vice-Rectorat les posent également depuis des semaines. Nous les en remercions vivement : notre but commun est bien de permettre aux agents de se positionner pour le mouvement et d'apporter notre aide à l'enseignement à Mayotte en favorisant la stabilité des personnels. Or RIEN n’est à ce jour éclairci par Paris. Qu’un syndicat n’ait pas de réponse est inadmissible mais que le vice-Rectorat n’en ait pas davantage est totalement déroutant. Comment un ministère peut-il traiter de cette façon ses agents? Comment peut-on exiger loyauté et dévouement au service public quand son ministère fait preuve d’autant de légèreté ?

La colère des personnels enseignants que nous représentons est d’autant plus grande qu’au quotidien, à Mayotte, les conditions de gestion des personnels sont de plus en plus difficiles : serveurs SIAM ou IProf, défaillants . Calculs de barèmes erronés. Indemnités et heures sup’ non payées parfois depuis des mois pour certains collègues. Rattrapages financiers incessants et souvent incomplets. Non mises en œuvre de l’indexation pour certains agents arrivés en 2013. Plus grave encore : absence de réponses aux personnels des services du vice-Rectorat. Et comble du comble : retard de paiement des salaires de plus de 7 jours.

Alors de grâce, STOP ! Arrêtons là tout de suite le massacre !

Le SE-UNSA Mayotte, syndicat de la maternelle à l’Université, demande solennellement à Mme le VR de prendre les mesures nécessaires afin que cessent ces dysfonctionnements. L’attractivité en dépend.

Le SE-UNSA Mayotte vous remercie pour l’attention réelle que vous porterez aux doléances des enseignants.

